

Procès-verbal du conseil municipal du 6 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux le six avril à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la grande salle du château d'Aramont – 1 rue Saint Pierre - sous la présidence de Michel Arnould.

Étaient présents : Arnould Michel, Arnould Odile, Bommelaer Laurent, Brouillard René, Carpentier Annie, Chermain James, Davidovics Cécile, Dumont Laurence, Flandre Bernard, Le Meur Michel, Grégoire Aurélien, Hue Angéline, Lamy Christophe, Letort Michel, Liétin Martine, Pecquet Julie, Steffen Patrick.

Absent : Claux Marie, Delautre Cédric.

Absents et excusés : Barbier Maria-Rosaria, Cournil Aurélien, Dos Santos Cindy, Landry Guylaine, Nancel Cédric, Pagnier Francis, Procureur Sylvie, Sudres Charlene.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Maria-Rosaria Barbier à Odile Arnould, Aurélien Cournil à Christophe Lamy, Cindy Dos Santos à Patrick Steffen, Guylaine Landry à Michel Letort, Cédric Nancel à Aurélien Grégoire, Francis Pagnier à Martine Liétin, Sylvie Procureur à Angéline Hue, Charlene Sudres à Laurent Bommelaer.

Secrétaire de séance : Laurent Bommelaer

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 25

Date de convocation : 31 mars 2022

Date d'affichage : 31 mars 2022

Début de la séance à 19h11.

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux et à la lecture de l'ordre du jour.

Election du secrétaire de séance : Monsieur Laurent Bommelaer est désigné à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Procès-verbal de la séance du 9 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

14-2022 - Compte de gestion – exercice 2021 – budget principal

Le compte de gestion du comptable est, en application des dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, produit à l'ordonnateur avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes avant le 30 juin.

Vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion de la commune dressés pour l'exercice 2021 par le trésorier n'appellent aucune observation, ni réserve de sa part, et arrête les comptes de l'exercice 2021 selon les résultats d'exécution du budget principal tel que présenté.

15-2022 - Compte administratif – exercice 2021 – budget principal

Monsieur Patrick Steffen, adjoint aux finances, présente le compte administratif 2021.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	220 000,77
Dépenses de l'exercice	3 341 086,82	Recettes de l'exercice	3 717 767,64
Total :	3 341 086,82	Total :	3 937 768,41

Résultat de la section de fonctionnement (A)	596 681,59
--	------------

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	686 267,71	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	2 637 802,17	Recettes de l'exercice	3 229 256,49
Total :	3 687 453,01	Total :	3 229 256,49

Résultat de la section d'investissement (B)	- 94 813,39
---	-------------

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2021 de (A + B) : +501 868,20

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : + 237 681,19

Report en fonctionnement au R/002 + 596 681,59

Monsieur le Maire complète la présentation en rappelant que les investissements les plus importants en 2021 ont été ceux pour la rue St Pierre (1 207 338,82 €) et pour le château d'Aramont. Ils complètent les investissements engagés pour la réfection du centre-ville. Si ces investissements avaient été réalisés cette année les montants auraient été bien différents en raison des augmentations des prix des matériaux et des fluides.

Monsieur Patrick Steffen souhaite revenir sur le montant de la dette qui s'élève à 3 160 107 € et rappelle que 2 prêts structurés se terminent cette année. Les autres prêts sont à taux fixes ou fixés sur le taux du livret A.

Vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le conseil municipal, Monsieur Michel Arnould, Maire, s'étant retiré au moment du vote, décide d'adopter le compte administratif 2021 du budget principal de la commune de Verberie.

De retour et prenant connaissance du vote, Monsieur le Maire remercie le conseil municipal pour sa confiance.

16-2022 - Affectation du résultat de l'exercice 2021 – budget principal

L'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes prévoit, après approbation du compte administratif par le conseil municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de clôture de fonctionnement est excédentaire.

Le compte administratif 2021 au niveau des réalisations fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- un excédent sur la section de fonctionnement de : 596 681,59 €
- un excédent sur la section d'investissement de : 142 867,80 €

Vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le conseil municipal, constatant que le résultat global et celui de la section d'investissement sont positifs, les résultats de chaque section sont reportés automatiquement au R/002, D/001 et comprenant les RAR au titre du BP 2022, considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2021, adopte l'affectation du résultat tel que décrit ci-dessus à savoir, les résultats de chaque section sont reportés automatiquement au R/002, D/001 et comprenant les RAR au titre du BP2022.

17-2022 - Taxes directes locales – taux 2022

Monsieur le président de séance propose à l'assemblée de voter les taux des deux taxes directes locales pour l'année 2022 à l'identique de celles votées les années précédentes.

Il indique qu'au niveau communal les taux sont identiques depuis plusieurs années cependant, comme tous les ans, les bases sont revalorisées au plan national en fonction de l'inflation. Cette année le taux de revalorisation a été fixé par l'Etat à 3,4 %.

Vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le conseil municipal décide de voter les taxes directes locales de l'année 2022 comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 41,42 %

Taxe foncière (non bâti) : 41,82 %

18-2022 - budget primitif – exercice 2022 – budget principal

Monsieur l'adjoint aux finances présente le budget primitif. Il indique qu'à la suite des événements internationaux actuels il sera très difficile de rester dans le cadre de ce budget (augmentation des prix des fluides, augmentation du marché cantine ...).

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	4 281 808,94 €	4 281 808,94 €
INVESTISSEMENT	1 698 196,41 €	1 698 196,41 €
TOTAL	5 980 005,35 €	5 980 005,35 €

Monsieur le Maire précise que ce budget ne prend pas en compte le montant de la vente de l'ancienne mairie qui s'élève à 330 000 € car la vente n'est pas signée à ce jour.

Il propose de s'octroyer la possibilité d'emprunter à hauteur de 100 000 € cette année tant que les taux sont encore bas. Il s'agit d'une mesure de précaution au vu du projet pour l'année 2023 de refaire la rue de la Cendrière pour laquelle il faudra certainement emprunter.

Il fait remarquer que ce budget est sur un pic de remboursement d'emprunts qui devrait diminuer d'approximativement de 100 000 € l'année prochaine.

Il rappelle que des subventions ont été accordées pour les projets suivants :

- la réfection du chemin de Cappy. Les travaux sur le réseau de distribution en eau potable ont été effectués par l'ARC;
- la réfection de la toiture du centre social ;
- l'installation d'un feu tricolore rue de Paris ;
- la réfection du tableau de l'Abbé Carlier ;
- le remplacement de caméras de vidéo-protection.

Vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif au niveau des chapitres du budget principal de la commune de Verberie pour l'exercice 2022 et le tableau des effectifs 2022 tel qu'inséré en annexe du budget.

Monsieur le Maire souhaite remercier toutes les personnes qui ont travaillé sur ce budget, les élus, les services techniques, et le DGS qui s'y est plongé dès son arrivée le 1^{er} mars.

19-2022 - Subventions 2022 aux associations

La commune de Verberie apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la ville, la part des fonds propres.

Pour l'exercice 2022, 33 associations et établissements publics (CCAS) dans des secteurs aussi divers que l'action sociale, la santé, la jeunesse, les personnes âgées, les familles, la citoyenneté, le patrimoine, la culture et le sport, se sont vus attribuer une ou des subventions. Le total des octrois s'élève à 222 210 euros et comprenant 1 470 euros d'aides à destination des -18 ans pour leurs inscriptions dans des associations sportives ou culturelles de la ville.

Monsieur le Président de séance propose d'attribuer de nouvelles subventions aux associations et établissements publics suivants pour l'année 2022. La Commission finances a émis un avis favorable sur la liste et les montants.

Associations	Subvention 2021	Sollicité 2022	aide -18 ans	Subvention proposée 2022	Total 2022
Amicale des employés municipaux	6 000 €	6 000 €		6 000 €	6 000 €
Amicale des sapeurs-pompiers	1 000 €	1 000 €		1 000 €	1 000 €
Anciens combattants - ACPG-CATM	1 000 €	1 200 €		900 €	900 €
Anciens combattants - Souvenir français	350 €	350 €		250 €	250 €
APECA (parents d'élèves collège)	400 €	400 €		300 €	300 €
Art et culture	350 €	500 €		500 €	500 €
Arts martiaux	1 000 €	1 000 €	60 €	1 000 €	1 060 €
AsPaReVe (parents d'élèves EPR)	0 €	400 €		300 €	300 €
Association familiale	0 €	2 736 €		1 700 €	1 700 €
Association sportive du collège UNSS	4 000 €	4 000 €		4 000 €	4 000 €
Athletic Sautriaut	3 000 €	3 000 €	0 €	3 000 €	3 000 €
Badminton Verberie	350 €	600 €	60 €	300 €	360 €
Basket club	3 000 €	8 500 €	495 €	3 500 €	3 995 €
Comité des fêtes (1)	0 €	3 000 €		3 000 €	3 000 €
Compagnie d'arc	900 €	1 200 €	75 €	900 €	975 €
Coopérative scolaire centre	500 €	550 €		500 €	500 €
Coopérative scolaire maternelle	500 €	500 €		500 €	500 €
Coopérative scolaire remparts	500 €	600 €		500 €	500 €
Cornemuses	0 €	0 €		0 €	0 €
Cyclo club de verberie	500 €	1 300 €		1 000 €	1 000 €
ECOM Paul Vallet (Ecole de musique)	16 000 €	16 000 €	15 €	12 000 €	12 015 €
Foyer Socio Educatif collège d'Aramont	7 000 €	7 000 €		7 000 €	7 000 €
La Sautriaute (Pêche)	1 500 €	2 000 €		2 000 €	2 000 €
Les Centr'iauts (parents d'élèves EPC)	300 €	500 €		300 €	300 €
PERISCOLAIRE (MJC)	120 000 €	135 000 €		135 000 €	135 000 €
Néo club	1 000 €	1 500 €		1 000 €	1 000 €
OSARC	250 €	250 €	0 €	250 €	250 €

Pétanque club	1 500 €	4 000 €		2 000 €	2 000 €
Tennis club	0 €	0 €	60 €	0 €	60 €
UCLAV (union des commerçants, libéraux et artisans de Verberie)	3 000 €	3 460 €		1 500 €	1 500 €
US Verberie (Foot)	5 000 €	10 000 €	645 €	7 000 €	7 645 €
VERT trail	500 €	2 000 €		0 €	0 €
LES JARDINS DE LA CAVE	3 000 €	3 000 €		2 000 €	2 000 €
Line sport/All in show	0 €	0 €	60 €	0 €	60 €
Total subventions aux associations	182 400 €	221 546 €	1 470 €	199 200 €	200 670 €

GIPE	11 540 €	11 540 €		11 540 €	11 540 €
CCAS	7 000 €	10 000 €		10 000 €	10 000 €

Total Général	193 940 €	243 086 €	1 470 €	220 740 €	222 210 €
----------------------	------------------	------------------	----------------	------------------	------------------

M Christophe Lamy, demande si le montant de la subvention accordée à l'UCLAV pourrait être revue en fonction des projets qu'elle pourrait proposer.

Il est effectivement possible pour l'UCLAV de présenter au Conseil municipal avec un projet d'animation pour la ville et de demander un complément de subvention. Ce principe peut s'appliquer à toute association qui souhaiterait développer un projet en cours d'année. Il ne faut cependant pas oublier le budget contraint qui vient d'être voté.

Concernant la FRMJC, l'augmentation de 15 000 € de la subvention cette année est due à la prise en charge de la quote-part de Verberie du salaire du directeur. Il est à noter que précédemment le salaire du directeur était uniquement à la charge de la ville de Verberie pour un montant de 50 000 €. Aujourd'hui il est partagé entre les différentes communes impliquées.

Vote à main levée, 23 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, 1 conseillère municipale n'ayant pas pris part au vote en raison de sa qualité de Présidente d'association.

Le conseil municipal décide d'accorder pour l'année 2022 les subventions présentées ci-dessous au regard des textes susmentionnés, sous réserve :

- de l'engagement des associations d'apposer le logo de la ville lors des manifestations et actions diverses qu'elles organisent,
- d'inviter la municipalité à leurs assemblées générales ;
- de faire appliquer un comportement éthique par leurs membres dans le cadre des activités de celle-ci.

20-2022 - Subvention 2022 au collège d'Aramont

Cette subvention apparaît sur une ligne différente car il s'agit d'une subvention du département. Historiquement l'ancienne CCBA percevait cette somme et la reversait au collège d'Aramont. Aujourd'hui dans le système de compensation elle est versée par l'ARC à la ville qui la reverse au collège.

Vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le conseil municipal décide d'accorder pour l'année 2022 une subvention d'un montant de 10.000 € au collège d'Aramont.

21-2022 - Recrutement d'un vacataire formateur pour le système d'information relatif à la gestion financière

Monsieur le Président de séance indique aux membres du conseil municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.
Pour se faire trois conditions doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer la mission de formateur du système d'information relatif à la gestion financière.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20 €.

Vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour effectuer ladite mission à durée limitée ;
- de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20 €.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

22-2022 - Pâques – réaffectation des chèques cadeaux non réclamés

Madame Odile Arnould, adjointe à la culture et à l'animation, informe l'assemblée que des chèques cadeaux destinés aux personnes de plus de 66 ans à l'occasion de l'opération « Noël 2021 » n'ont pas tous été retirés.

Il en reste 12, chacun d'une valeur faciale de 20 euros.

Elle suggère que ces chèques cadeaux pourraient être réaffectés au service « Culture – Animation – Jeunesse – Sports » dans le cadre des festivités de Pâques pour partie (organisation de la chasse aux lapins de Pâques et concours pour les enfants d'âges primaire et maternelle habitant à Verberie) puis dans le cadre des manifestations prévues ultérieurement pour l'année 2022.

Vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le conseil municipal décide que les 12 chèques cadeaux d'une valeur faciale de 20 euros soient réaffectés au service « Culture – Animation – Jeunesse – Sports » dans le cadre des festivités organisées dans le courant 2022 et pour partie dans un premier temps pour les festivités de Pâques.

Points d'informations

Réussite au stage FIA de Monsieur Jérôme Brayet qui est maintenant policier municipal.

Le Major Stéphane Berlemont va quitter Verberie pour Estrées-Saint-Denis le 1^{er} août 2022.

Nous le remercions chaleureusement pour son implication et celle de ses services pour la commune de Verberie et notamment ses interventions au collège d'Aramont.

Une nouvelle société vient de s'installer à Verberie Gigamétal s'est installée le 1^{er} avril 2022.

Un nouveau commerce va ouvrir « Divines Passions » et une cave à vin à l'auberge d'Aramont.

Réfection de la RD123 de l'entrée de St Vaast de Longmont jusqu'à l'entrée du collège. Les interventions se feront de nuit sur 15 jours.

Début mai, travaux de voirie aussi après le pont sur Longueil Ste Marie.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal prend fin à 20h20.

M. ARNOULD	O. ARNOULD	M.R BARBIER <i>Absente excusée</i>	L. BOMMELAER	R. BROUILLARD
A. CARPENTIER	J. CHERMAIN	M. CLAUX <i>Absente</i>	A. COURNIL <i>Absent excusé</i>	C. DAVIDOVICS
C. DELAUTRE <i>Absent</i>	C. DOS SANTOS <i>Absente excusée</i>	L. DUMONT	B. FLANDRE	A. GREGOIRE
A. HUE	C. LAMY	G. LANDRY <i>Absente excusée</i>	M. LE MEUR	M. LETORT
M. LIETIN	C. NANCEL <i>Absent excusé</i>	F. PAGNIER <i>Absent excusé</i>	J. PECQUET	S. PROCUREUR <i>Absente excusée</i>
P. STEFFEN	C. SUDRES <i>Absente excusée</i>			

Le maire constate que la liste des délibérations de la séance du 6 avril 2022 a été affichée à la porte de la mairie le 7 avril 2022.